

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2024 à 20h30

**Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture**

**12 - Convention de fonctionnement Promeneurs du Net**

Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

« Promeneurs du net » est un dispositif qui permet d'assurer une présence éducative d'adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs et animateurs dans la « rue numérique ».

Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes.

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur internet et notamment sur les réseaux sociaux pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l'activité de leurs structures.

Cette démarche se fait cependant souvent de façon peu structurée et sans élaboration d'objectifs éducatifs. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d'inscrire leur action éducative dans la continuité.

Le dispositif « Promeneurs du net » a pour but la mise en place d'une présence éducative sur internet, afin de permettre aux jeunes et à leurs parents mais aussi aux professionnels de la jeunesse, d'exploiter au mieux les potentialités offertes par internet, tout en minimisant ses risques. Les structures « Promeneurs du net », par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

A Vire Normandie, le dispositif « Promeneurs du net » s'inscrit dans le cadre des missions de l'Information Jeunesse (IJ) et de l'Espace Public Numérique (EPN). Concrètement, les professionnels labellisés « Promeneurs du net » ont un profil Facebook professionnel grâce auquel non seulement les jeunes peuvent les contacter, mais aussi les parents et les familles.

C'est ce que les professionnels appellent : assurer une présence éducative dans les rues numériques. Comprenez : être présent sur les réseaux sociaux, des forums de jeux vidéo ou portant sur d'autres thématiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/12 du 4 novembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication

Les jeunes ont intégré les réseaux sociaux dans leur vie et donc, trouvent normal qu'on puisse échanger avec eux de cette manière. C'est un moyen par exemple d'aborder la e-reputation et le sujet des photos en libre accès sur Facebook, de comprendre comment apprendre à ne pas relayer les fausses informations autrement appelées "fake news", d'apprendre comment hiérarchiser les informations qui sont divulguées sur les réseaux sociaux à des "amis".

Ce dispositif est mis en place par les CAF du Calvados et coordonné par la Maison des Ados.

C'est une autre manière d'être en contact avec les jeunes par le biais de nouveaux modes de communication.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 8 octobre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 octobre 2024,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la demande préalable et la convention « Promeneurs du net » entre la CAF du Calvados et la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	3
Vote Pour	39	3
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/12 du 4 novembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 04

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 03

Nombre de membres absents : 07

Le 04 Novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 Octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 29 Octobre 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENT Fabrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en date du 08/11/2024  
014-200060176-20241108-12-DE  
LE DREAU Nathalie  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/12 du 4 novembre 2024 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/12 du 4 novembre 2024 à 20h30